

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 4 MARS 2026**

**OBJET / GAIA : Chemin de Macaye : régularisation cession terrain.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 26 février 2026.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 28  
Nombre de présents / hor zirenak : 25  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 27

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Bertrand Coin, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Procurations : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; M. Jean-Paul Alaman à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint, rappelle que dans le cadre des travaux effectués chemin de Macaye, afin d'élargir une partie de cette voirie, la commune a contracté un accord avec Mme Sylvie MORTET, propriétaire des parcelles cadastrées BP 71, 72 et 73.

Aussi la surface totale rétrocédée à la commune est de 687 m<sup>2</sup>.

En échange la commune a mis en place une clôture agricole le long de la propriété de Mme Sylvie MORTET en partie haute du talus et revêtement de la route d'accès menant à sa propriété et à celle de Mme Louise MONTEGUT.

Le cout de ces travaux réalisés s'élève à 8 000 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE**

l'acquisition et le transfert dans le domaine public des parcelles cadastrées section BP 71,72 et 73, d'une superficie d'environ 687 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme MORTET Sylvie, en contrepartie des travaux réalisés par la commune : clôture et revêtement de la route d'accès pour un montant de 8 000 € HT.

**PRÉCISE**

que l'ensemble des frais administratifs sera à la charge de la commune.

**AUTORISE**

M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération ainsi qu'à signer toutes pièces s'y rapportant.

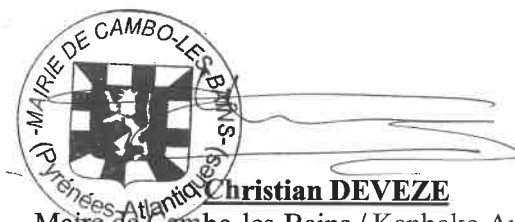
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Joana LACARRA**

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza